



Marie

Camp d'été

Manex

Marie Pargade et Manex Goyhenetche sont tombés victimes d'une coulée, le 2 mai 2004 au pic du Biscan lors de l'ascension en hivernale du couloir Nord Est .
La terre de Béarn portera à jamais la cicatrice de ce drame.

Au-delà de la nouvelle brutale , ouvrant à jamais les nostalgies du souvenir , l' association Auñamendi , tient à honorer la mémoire de deux éminents membres qui ont contribué à la vie de notre groupe .

Dès 1978 , Manex s'impliqua en réalisant de multiples voies d'escalade et couloirs de glace , dans la formation d'équipiers. Il a transmis au sein de l'association sa connaissance des massifs pyrénéens , alpins, africains , sud américains en organisant des sorties , expéditions et conférences .

Dès 2000 , Marie proposa des itinéraires de randonnée qui permirent à de nombreux adhérents de connaître les recoins d'Euskal Herria et des Pyrénées béarnaises ou aragonaises .

Zurekin Marie
Zurekin Manex ,
Beti betikotz Menditarrak gira ,
Eta Mendia dugu maite ,
Ezin bizi ginatke
Menditik aparte

Cette année Auñamendi invite ses adhérents à des vacances sportives du **11 au 18 juillet 2004** dans le massif des Picos de Europa à Cangas de Onis . Eric Reybillet et [Beñat Auriol](#) proposeront outre l'ascension de classiques du secteur (Peña Vieja , Tesorero ..) , une descente en canoë du Rio Sella , une journée de canyon ou de mer , la visite de grottes préhistoriques de cette région (Tito Bustillo) , une des plus représentatives d' Europe .
RENS. (05 59 44 92 98)

Programme hivernal en préparation

Dès les mois d'été , Auñamendi réserve les disponibilités des gîtes alpins et des services des guides pour l'hiver prochain .
Lokarria annonce le stage de ski et surf dans les Alpes à **Val d'Isère** du 15 au 22 janvier 2005
Durant les vacances de février un stage de ski de randonnée et de raquettes sera mis en place à partir des 2 refuges de Colomina et Ernesto Mallafre dans les **Encantats** . (en étoile)
Le 1^{er} ou 2^{ème} WE de mars 2005 séjour-court à **Baqueira** du vendredi soir au dimanche soir .
Inscription : 150 euro d'arrhes pour les stages de ski .
50 euro pour le WE information au siège 055937 7134 ou 06 07 640 540

Ateraldiak

- A: ibilaldi errexa, 4 edo 5 ordu
- B: ibilaldi luzeagoa edo/eta leku zailagoan
- C: experientzia handiagoa eskatzen duen ateraldia edo/eta materialea erabili beharra
- D: eskalada/ alpinismoa

Classement des sorties :

- A : randonnée facile, 4-5heures
- B : plus longue et/ou en terrain plus délicat , dépassant 5 heures .
- C : activité demandant une expérience plus importante ou l'utilisation de matériel
- D : escalade/alpinisme

Oroitu ateraldi

guzientzat materiale minimo bat behar dela: oinetako onak, motxila, euritakoa, betaurrekoak, eskularruak,... behar denean, eskaladako materialeak.

Rappel pour les sorties: équipement correct nécessaire (type tri couches): bonnes chaussures étanches ou traitées water proof , sac à dos, guêtres , vêtements de pluie, lunettes de soleil, gants , deux mousquetons , une sangle américaine de 2 m (dès les sorties B) .
Une lampe frontale et une couverture de survie devront se trouver au fond de votre sac à dos (secours portable : 112)
ARVA pour sortie en neige . Feuille de secours dans la poche supérieure du sac

3ième trim. 2004
2004ko 3. hiraila

Xehetasunak /
Renseignements:

Bulletin de liaison des adhérents et de la vie des gîtes de l'association Auñamendi
Auñamendi elkarteko kideen eta aterpeen arteko lokarria.

Menditarrenea 64780 Bidarrai: **05 50 37 71 34** –MVC Polo Beyris 64100 Baiona : **05 59 63 21 40**
Adresse électronique :: aunamendi@wanadoo.fr Site Internet aunamendi.com

RENDEZ-VOUS RÉGULIERS / HITZ ORDUAK

Permanence du MARDI (mvc POLO BEYRIS 19h-20H) bureau, secrétariat, liaison avec Bidarray, retour matériel, inscription

Permanence du JEUDI (mvc POLO BEYRIS 19h-20H) organisation des sorties, prêt ou retour du matériel,

Premier MARDI de chaque mois (mvc POLO BEYRIS 19H) réunion du bureau de l'association ..
6 juillet , **3 août** , **31 août**

Le MARDI de 18h à 22h (mur à gauche des Hauts de Ste Croix) initiation et entraînement à l'escalade, en pratique libre. Le LUNDI de 18h à 22h en interclubs. (Auñamendi, CAF, Léo Lagrange, O₂)

Troisième JEUDI de mars, juin, septembre et décembre : réunion programme à la MVC ou à la ferme du POLO afin d'évoquer les activités du trimestre à venir / prochaine **23 septembre 2004** /

MATERIEL / MATERIALA / LOCATION / ALOKATZE

Le prêt du matériel s'effectue le jeudi soir ou le mardi soir auprès de 4 personnes à appeler préalablement.
(il n'y a plus de clés au Polo)

Eric 05 59 74 53 51

Peio 05 59 59 56 79

Beñat 05 59 44 92 98

Serge 05 59 37 71 34

AGENDA DE L'ASSOCIATION

11-18 Juillet 2004

Camp d'été aux Picos de Europa

VIE DE L'ASSOCIATION

Statuts

Grosse affluence le 28 mai 2004 à la MVC du Polo Beyris pour l'Assemblée Générale Extraordinaire qui avait été convoquée pour le changement des statuts. Le ministère de la jeunesse et sports ayant fait connaître les nouvelles dispositions en matière d'éducation populaire, les associations et groupements associatifs liés à ce dispositif ont été invités à se mettre aux normes

L'AGE, sur proposition du CA, a décidé d'entériner la mise à jour ainsi que de rénover les buts de l'association. Si le développement des activités de montagne en 2004 (but initial d'Auñamendi en 1972) ne fait plus aucune doute en 2004, (cf l'offre en Pays Basque tant de la part des clubs de montagne que des professionnels), leur promotion, leur défense, leur libre exercice, l'accès à leur formation ainsi que la préservation et la sauvegarde du patrimoine montagnard naturel feront l'objet d'une plus grande acuité au cours des 30 prochaines années.

Auñamendi a ajusté sa vision à long terme pour les futurs enjeux concernant les loisirs de montagne en Pays Basque. Ils ne sont pas très éloignés de ceux qu'a diagnostiqué le Conseil de Développement de la CCI dans un rapport publié en mars dernier.

La question du vote des cotisations a été simplifiée.

Le terme « usager » disparaît aussi au profit de celui de « membre ».

Les financements ont été mis en conformité avec ceux en usage depuis des décennies.

Le taux de participation et le résultat obtenu en font le plus représentatif depuis la fondation de l'association en 1972

Résultat des votes : inscrits (membres à jour, +16 ans, +6 mois d'adhésion) 143 quorum 73 ; présents 44 représentés 58 votants 102 ne participant pas aux votes 3 exprimés 99 nuls 3 67 pour (67.67%) 32 contre (32.32%). **Les nouveaux statuts sont donc adoptés.**

Écusson

A la demande des jeunes compétiteurs de ski alpinisme ou de SAE qui se déplacent un peu partout en région ou dans les Pyrénées, un écusson « Auñamendi » a été brodé. Celui-ci peut se coudre sur un sac à dos ou une veste polaire. C'est **Claire Floret** qui se chargera de sa commercialisation au tarif de **6 euros** l'unité.

Elle tiendra boutique au mur d'escalade le mardi soir, de 18h30 à 20h ; on peut aussi les commander chez elle à Lahonce (64990) lotissement Dorrea n°60 (joindre enveloppe timbrée à 1.5 euro) ou téléphoner au 05 59 31 52 59. L'offre en écusson étant limitée (40 unités), elle est en priorité réservée aux compétiteurs.

LIVRES

Lauburu « **Les stèles discoïdales et l'art funéraire basque . Hil Harriak** » co auteurs : Mikel Duvert, Marcel Etchehandy, Jon Etcheverry - Ainchart , Claude Labat . 35 euros Elkar

Mikel Duvert "**Trois siècles de vie en montagne basque : Ainhoa**" Elkar 27 euro

Ce village du Labourd , frontalier , nous montre une structure typique du monde agropastoral , une bastide , un ancien site minier , un bois ,des carrières . Aujourd'hui l'industrie du loisir assure sa principale res source . Un rappel sur les lies et passeries qui réunissent, Ainhoa et la Junta de Baztan . Très intéressant pour qui veut comprendre la montagne sans voyeurisme et aller aux delà des clichés à touristes. Devrait faire partie des bibliothèques de tous les adhérents .

Miguel Angulo vient de publier chez Sua le 7^{ème} « **cuadernos pirenaicos** »

concernant la montagne basque : le massif du **Gorbeia** , Lekanda...Lokarria signale les 6 premiers parus : Durangaldea , Orreaga (Roncevaux) , Irati , Aralar , Bardenas, Baztan .

Ces carnets comportent une carte au 1/25000 ou 1/35000 et une 1/50000 , ainsi qu'une vingtaine de randonnées par zone décrite . L'offre concernant Hegoalde se diversifie encore un peu plus . En espérant que le complexe de la « terra nullae » dont souffre certains randonneurs d'Iparralde ,va aller en s'estompant après ces publications de vulgarisation.

En préparation : Itzaga, Kodes, Palomares, Urbasa, Izkiz-Entzia, Gasteiz, Valdegobia, Salbada, Balmaseda, Ganekogorta (Bilbo), Iluntzar (Gernika), Ernio, Adarra .

DIVERS

Festivals

Le festival de Gavarnie fête son 20^{ème} anniversaire. « Hymne à la vie »de François Joxe ; tous les jours du 15 au 26 juillet à partir de 19h30 . 9^{ème} Errobi Festibala les 22,23 et 24 juillet à Itxassou ,quartier Elizaldia , thème de 2004 « guetteurs et artisans de paix »

Routes et pistes (suite)

Ça aménage dur du coté de Urdoze , Bastida . Jusque là épargnés par les travaux d'envergure du Syndicat de la vallée de Baigorri , ces quartiers, situés sous les crêtes de Iparla , viennent de faire l'objet d'un financement de 50 000 euros , (part départementale) , qui sera doublée par les parts DDA et syndicales , pour l'empierrement et le revêtement des chemins d' Apaloy , de Bastida , d'Errekartia , Ortzaitza . Le chemin de Buztanzelai sera ouvert au trafic routier .

Aménagement durable quand tu nous tiens !

Routes et pistes (suite)

En Navarre , une coordination contre l'ouverture de la liaison Aldudes – Elizondo par Belaun s'est mise en place .

A prendre en compte pour tous ceux qui envisagent de se rendre dans le secteur Lac d'Oo, Espingo, Portillon, Spijoles, etc.... La route des granges d'Astau est fermée dans la journée du Lundi au Vendredi jusqu'au 30 juillet 2004 . Il est toutefois possible de passer dans les conditions suivantes:* avant 8H * de 10H à 10H10* de 12H à 13H* de 15H à 15H10* Après 17H

Mendiexpo

Dates à retenir **22 au 24 octobre 2004** . salon transfrontalier de la montagne à Irun Ficoba . Exposants : matériel , vêtements , livres , plans , stations , Projections : C Ravier ,R Thivel ,J Oiarzabal , I Ochoa ,A Iñurrategi , M Zabalza... Invités d'honneur Isabelle Mir , Felipe Uriarte Expositions photographiques Josun Bereziartu ,Daulhagiri (1979) , Peio Ariz (VTT pole nord) Activités : mur d'escalade , pont tibétain , rappel ,marche populaire .

Gîtes à Bidarray (nouveaux)

Une parisienne , à la tête d'une SCI basée à Neuilly vient d'investir sur les haut eurs de Bidarra 35 MF (estimés) (terrains Xahatoenia) pour la construction de 25 gîtes avec piscine et restaurant table d'hôte . Inaugurés le 15 juin 2004 , elle en a confié la gestion à un cuisinier landais « spoon cook » et son staff . Nous espérons que notre clientèle et nos membres sauront vite retrouver le chemin des gîtes de Auñamendi , que l' odeur du neuf les fera revenir vers l'authenticité des murs qui ont du fruit (penchés) et des bruits des pelotes sur de la Place . Pension complète : 600 euros pour deux le WE . Téléphone de nos confrères : 05 59 37 77 89

Museo / Museoa

Le musée Jorge Oteiza est ouvert depuis 2003 sur la localité navarraise de Alzuza à 9 km de Pamplona . Il comporte 1650 sculptures et 2000 pièces . L'œuvre présentée est « basée sur les réflexions humanistes réalisées par Oteiza à travers l'expérimentation du langage sculptural ,la poésie ,les recherches anthropologiques et linguistiques jusqu'à l'horizon de l'éducation esthétique de l'homme nouveau » Un arrêt sur la route des Bardenas ou du Visaurin (fermé lundi) +34 948 330 377 (bâtiment conçu par Francisco Javier Saenz de Oiza , le concepteur de Arantzazu en 1950)

Compet's

Cauterets (Hautes Pyrénées) : dans le cadre du festival 'Latino Roc', une fête du bloc est organisée les **03 et 04 juillet** . Le 03 juillet, le soir , un concours de jetés . Le 04 , grimpe sur les blocs naturels de la vallée . Les places sont limitées .

Du **1^{er} au 3 juillet** Petzl Roc Trip falaise à Millau (12 -Aveyron) .

17 et 18 Août rassemblement bloc (compet promotionnelle) à Orlu (09 -Ariège)

Ossau (gros éboulement)

On peut localiser le départ de l'éboulement sous la brèche Jean Santé au niveau de la traversée du couloir Pombie -Peyreget vers la pointe Jean Santé (itinéraire des 4 pointes). De plus, des témoignages confirment bien que la zone du rappel de jonction entre les vires et virettes est directement concerné e par les chutes de pierres . La zone est dangereuse .

Le refuge d'Ayous est définitivement fermé puisqu'il est détruit .

Proverbe

Si tu peux encore utiliser ton portable, c'est que tu n'as pas marché assez loin.(proverbe tibétain)

Carnet

Naissance de XAN au foyer de Corinne Simonet

Disparition de Patrick Bérhault le 29 avril 2004 en effectuant la traversée de l'arc alpin par les crêtes et les 4000 . Le Taeschhorn fut son dernier voyage . Lokarria rendra hommage à celui qui fut un des plus grands alpinistes de tous les temps , son modèle , sa philosophie .

Remerciements

A tous ceux et celles qui ont permis la réalisation , l'envoi de ce numéro ,la mise en ligne : S Istèque , E Reybillet , R Amulet , Y Trellu , X Lekuona , B Viguié , le service Carnet du Journal du Pays Basque , CODIS 64 , R.Thivel , B Dandonneau , A Larréa , P Dollo, P Dubernet de Boscq et à tous les adhérents qui participent à l'élaboration du programme . Rédaction : Beñat Auriol

Port folio / 2004ko udaberria / printemps



3080m : Garmo Negro / derniers mètres

**Enorme avalanche aux pics d'Enfer (400m sur 400m)
Au fond le Balaitous**



Crête de Zazpiagagn / Orimendi



Alkuruntz (Baztan) nuages sur Xareta



Cordillère d' Aitzgorri (Gipuzkoa)

Au nom d'Auñamendi ,

Je voudrais au nom d' Auñamendi associer à la mémoire de Manex Goyhenetche , celle de Marie Pargade tombée avec lui au couloir du Biscaü.

Marie était membre de l'association depuis peu. En même temps que son envie de connaître la montagne elle s'était engagée dans le fonctionnement d' Auñamendi et avait été rapidement élue au sein du CA. Ce n'est pas facile d'intégrer une équipe déjà en place quand on n'a pas la même expérience ni le même vécu dans l'Association. Le temps lui a manqué pour amener sa pierre d'angle à l'édifice.

Manex, ton engagement à Auñamendi date du début de l'Association. Depuis cette période tu as gravi tous les échelons de la difficulté dans la pratique des différentes activités de montagne.

L'attrait de la haute montagne, avec ses difficultés à commencer dès le début de ta carrière. Tu faisais partie du petit groupe qui, petit à petit, est allé hors des sentiers battus à la recherche d'autres difficultés, d'autres sensations.

Nous avons appris à sortir des voies normales et rapidement l'envie de faire partager est devenu ton credo. Des sorties en rocher école, des écoles de neige, avec courses d'initiation à l'appui ont apparu dans le programme des sorties. Tu faisais très souvent partie de l'encadrement et tu n'hésitais pas à prendre un débutant au bout de ta corde. Certes tu n'étais pas très loquace mais s'il voulait savoir comment faire il n'avait qu'à te regarder et faire pareil.

Tu étais capable d'éprouver un plaisir intense dans les randonnées ou dans les marches d'approche à observer et à juger la qualité de tel ou tel troupeau, l'état d'entretien des cabanes, la difficulté d'accès à des terrains de fauchage ; tout cela en connaissance de cause.

Tu n'étais pas tout le temps d'accord sur la politique de l'association. Nous avons eu régulièrement des reproches sur le fait d'organiser des marches régulières où l'on amène les gens comme des moutons de Panurge. D'ailleurs il était inutile de te demander un coup de main pour l'organisation de celles-ci.

Cependant durant 25 ans, sans faillir, ton nom était régulièrement associé à l'organisation de sorties sur le programme.

Pour tout cela nous te disons merci.

Je voudrais, à titre personnel, rendre hommage au pyrénéiste qui d'une manière discrète a mené une carrière extraordinaire. Ton carnet de course est éloquent. Tu as réalisé de très belles et grandes voies. Tu t'es même permis le luxe d'ouvrir des nouveaux itinéraires en couloirs de neige. Tu as sévi dans les Pyrénées bien sur, puis les Alpes et après le Maroc, les Andes du Pérou et de Bolivie, et dernièrement d'Argentine.

Mais par dessus tout, tu as aimé ces montagnes natales qui te voyaient régulièrement revenir.

Je voudrais rendre hommage au compagnon de cordée que tu as été. Pour tous ceux qui ont souvent fait équipe avec toi, tu as été un compagnon atypique : le silence valait de long discours, ton caractère et ta volonté n'avaient d'égal que la dureté du granit, ta résistance physique faisait envie à plus d'un jeune. Tu préférerais la rudesse des bivouacs au confort des refuges, l'isolement des chemins de traverses à la cohue des voies normales, la beauté sauvage de l'hiver qui dessinait des couloirs éphémères que tu contempnais avec des yeux gourmands. Ton souvenir restera pour nous lié à des moments de réel bonheur mais aussi à des luttes intenses.

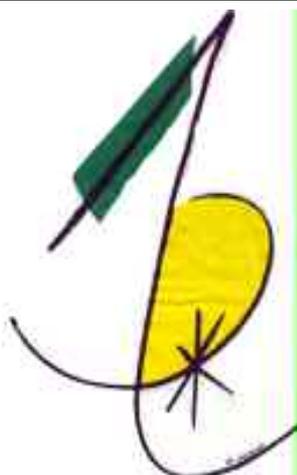
Tu aimais la montagne, tu vivais la montagne, tu y as trouvé la Paix

Robert Amulet (président de 1978 à 1981)

Robert Amulet fut pendant 25 ans le compagnon de course de Manex Goyhenetche . Ils débutèrent ensemble en 1975 au sein de Auñamendi la pratique de l'alpinisme . Ils ont parcouru un grand nombre de courses de haute montagne dans les Pyrénées et les Alpes ,avec, souvent le « guide Ollivier » entre les mains pour unique guide . NDLR



Au relais , dans les arêtes de la Garenère (Balaïtous) en 1978 .



LAMINEN EGUNA IV édition

marche , VTT , raft
marche , VTT , raft

sur le massif d'Artzamendi ,entre Navarre et Labourd ,
l'association Auñamendi organise en collaboration avec le GIE Arteka
la 4^{ème} édition du Raid - Aventure « LAMINEN EGUNA » .

Dimanche 25 septembre 2004

par équipe de 4

Une carte et un road book seront remis à chaque équipe .

Les équipes pourront être encadrées par un membre de l'association Auñamendi.

Il n'y aura ni classement , ni de prise de temps , ni ravitaillement sur le parcours .

Prix de la journée 15 euro .

Possibilité de louer un VTT en réservant .

Dans un souci de préservation et d'impact sur l'environnement , le raid est limité à 12 équipes

Un repas au restaurant est prévu en fin de journée .

Départ le dimanche à 8h30 de la base Arteka sur la Route départementale 918 à Bidarraï.

Réservation et renseignements Auñamendi « Menditarrenea » 64780Bidarraï

Téléphone 05 59 37 71 34 ou 06 07 64 05 40 Email aunamendi@wanadoo.fr

Site Internet <http://aunamendi.com/> adhésion individuelle possible



Statuts de l' Association Auñamendi

**Adoptés par le Conseil d' Administration du 21 avril 2004
Votés par l' Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai
2004 Les statuts sont présentement insérés dans Lokarria
pour être consultés par les adhérents sur le site
aunamendi.com**

TITRE I – BUT DE L' ASSOCIATION

ARTICLE I :

Il est créée à BIDARRAY une association d'éducation populaire régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ayant pour nom : « AUÑAMENDI »

Sa durée est illimitée.

Son siège social est à BIDARRAY -64-maison Etxe Zaharria.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur simple décision du Conseil d' Administration.

ARTICLE II :

Cette association a pour but de développer , promouvoir et défendre les activités de montagne , préserver et sauvegarder le patrimoine naturel et de gérer à BIDARRAY deux foyers favorables à la création de toute activité à caractère socio-éducatif.

Les activités de l' Association ne sont pas limitées à la seule commune du siège social ..

Elle s'attache à protéger et défendre la pratique de ces activités et leur libre exercice en tous lieux et toutes communes ,

Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs , formateurs , entraîneurs .

ARTICLE III :

Elle peut mettre à la disposition de la population dans le cadre d'installations diverses, avec le concours d'éducateurs, permanents ou non, des activités récréatives et éducatives variées : physiques, pratiques, intellectuelles, artistiques, sportives, économiques, civiques, sociales, etc.

ARTICLE IV :

Elle est ouverte à tous, à titre individuel sans considération de sexe , d'appartenance à une ethnie ou une nationalité , de convictions politiques ou d'exercice de droit syndical , d'orientation sexuelle ou de handicap .

ARTICLE V :

Elle est laïque, c'est-à-dire respectueuse des convictions personnelles.

Elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession

TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE VI :

L' Association comprend :

1. les membres à jour de cotisation
2. les membres associés du Conseil d' Administration tels que décrit à l'article XI

ARTICLE VII :

La qualité de membre de l' Association se perd :

1. par démission,
2. par radiation pour non paiement de la cotisation, prononcée après un préavis de trois mois par le Conseil d' Administration,
3. par radiation pour faute grave, prononcée par le Conseil d' Administration, l'intéressé ayant été préalablement appelé à prononcer sa défense, sauf recours non suspensif devant l' Assemblée Générale qui statue en dernier ressort.

ARTICLE VIII :

L' Assemblée Générale se réunit sur convocation du Président ou de son représentant :

- en session normale une fois par an ;
- en session extraordinaire, sur la décision du Conseil d' Administration ou sur la demande au moins du quart des membres qui la composent.

Sont électeurs les membres de l' Association âgés de 16 ans révolus à la date de l' Assemblée Générale, à jour de cotisation et ayant par ailleurs :

- adhéré à l' Association depuis plus de 6 mois au jour de l'élection ;

ARTICLE IX :

L' Assemblée Générale réunie en session extraordinaire, ne délibère valablement que si le quart des membres est présent ou représenté.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, une deuxième assemblée est convoquée au moins dix jours à l'avance, et elle délibère quel que soit le nombre des présents.

ARTICLE X :

L' Assemblée Générale désigne au scrutin secret les membres élus au Conseil d' Administration. Elle peut les révoquer si la question figure à l'ordre du jour.

Elle désigne également les membres de la commission d'apurement des comptes.

Son bureau est celui du Conseil d' Administration.

Elle a pour mission de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour par le Conseil d' Administration, et notamment sur le rapport moral et financier.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice suivant et fixe le montant de la cotisation des adhérents , hors assurance et part fédérale .

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés ; chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Elles ne sont valables que sur les questions préalablement mises à l'ordre du jour. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE XI :

L' Association est administrée par un Conseil d' Administration ainsi constitué :

- 9 à 18 membres élus pour trois ans par l' Assemblée Générale ;

Les membres élus sont renouvelables par l' Assemblée Générale.

Les membres élus ne peuvent exercer plus de trois mandats successifs.

- Les membres associés au nombre de 1 à 5, sont des personnes choisies en raison de leurs compétences particulières et désignées par les membres élus du Conseil d' Administration, pour une durée de deux ans., Ils ne sont pas tenus de payer une cotisation .Les membres associés ne peuvent exercer plus de deux mandats successifs .
- Les membres du Conseil d' Administration doivent être, âgés de plus de 16 ans

ARTICLE XII :

Le Conseil d' Administration se réunit sur convocation du président :

- en session normale au moins une fois par trimestre,
- en session extraordinaire lorsque son bureau le juge nécessaire ou sur demande du tiers au moins de ses membres présents ou représentés.

La présence du tiers au moins de ses membres est nécessaire pour la validité de ses délibérations ; il est tenu un procès verbal des séances.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des suffrages la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE XIII :

Le conseil d' Administration élit parmi ses membres au scrutin secret et pour un an son bureau qui peut comprendre :

- le président
- un ou plusieurs vices présidents,
- le secrétaire,
- le secrétaire adjoint
- le trésorier
- le trésorier adjoint
- un ou plusieurs membres

Le président et le trésorier devront être âgés de plus de 18 ans et jouir du plein exercice de leurs droits civiques ou politiques . Le président de l' Association doit être ressortissant de l' Union européenne .

Les membres du Conseil d' Administration, ceux du bureau et de la commission d'apurement des comptes ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Toutefois, ils peuvent être indemnisés pour leurs frais réels. Le remboursement des frais de mission, de déplacement ou de représentation payés à des membres du Conseil d' Administration doit être approuvé par l' Assemblée Générale.

ARTICLE XIV :

Le Conseil d' Administration est responsable de la marche générale de l' Association, en particulier :

- Il arrête le projet de budget, établit les demandes de subvention à adresser aux collectivités locales, les utilise selon les attributions et dans les conditions qui lui sont fixées.
- Il fixe l'affiliation aux fédérations délégataires ou affinitaires de montagne conforme à son objet social , précisé à l'article II , notamment pour la participation à des épreuves sportives , l'organisation de compétitions , des stages de formation dans le respect des statuts et du règlement intérieur des fédérations en question . Il assure la prestation des assurances auprès des fédérations concernées .
- Il gère les ressources propres de l' Association, il approuve le compte d'exploitation et le rapport moral.
- Les délibérations du Conseil d' Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l' Association, constitution d'hypothèque sur les dits immeubles, baux excédents neuf ans, aliénation des biens dépendant du fond de réserve et emprunts, doivent être soumises à l'approbation de l' Assemblée Générale.
- Tous les autres actes permis à l' Association sont de la compétence du Conseil d' Administration.

ARTICLE XV :

Le bureau prépare les travaux du Conseil d' Administration et veille à l'exécution de ses décisions.

Les recettes sont approuvées et les dépenses ordonnancées par le président ou le trésorier. La comptabilité est tenue suivant le plan comptable général en vigueur

L' Association est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par son président ou par toute personne dûment mandatée par lui à cet effet ; le représentant de l' Association doit être ressortissant de l' Union Européenne et jouir du plein exercice de ses droits civils et politiques.

TITRE III – RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE XVI :

Les ressources annuelles de l' Association se composent :

1. des cotisations de ses membres
2. des subventions des collectivités territoriales ou locales , des établissements publics , d'associations ,d'entreprises publiques ou privées.
3. des ressources créées à titre exceptionnel
4. des ressources diverses , de la vente de produits ou de prestations fournies par l' Association conforme à son objet social , ou de toute ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur
5. de dons manuels et legs

TITRE IV – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE XVII :

Les statuts ne peuvent être modifiés que :

- sur proposition du Conseil d' Administration , ou du quart au moins des membres qui composent l' Assemblée.

Le texte des modifications doit être communiqué aux membres de l' Assemblée Générale au moins un mois avant la réunion de l' Assemblée.

L' Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié plus un membres qui la composent sont présents ou représentés. Si l' Assemblée Générale n'atteint pas ce quorum, une deuxième Assemblée Générale est convoquée au moins quinze jours à l'avance, elle délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Dans tous les cas les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE XVIII :

L' Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l' Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l' Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE XVIV :

En cas de dissolution, les biens de l' Association seront dévolus conformément aux dispositions prises par l' Assemblée Générale réunie à cet effet.

TITRE V – CONTROLE DES AUTORITES PUBLIQUES

ARTICLE XX :

Le président doit faire connaître dans le mois suivant, à la sous-préfecture de Bayonne, tous les changements survenus dans l'administration ou dans la direction de l' Association.

Il doit être tenu, au siège social, un registre spécial coté et paraphé sur chaque feuille par le Préfet ou son délégué ou par le sous-préfet. Sur ce registre doivent être inscrits, de suite et sans blanc, les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l' Association, avec mention de la date des récépissés.

Saint Gervais Mont Blanc s'engage dans une opération de sensibilisation environnementale d'envergure

« De bonnes attitudes à toutes les altitudes »

C'est dans l'air du temps. Beaucoup en parlent mais peu s'engagent réellement.

Au pied du Mont Blanc, la commune de Saint-Gervais lance un vaste programme de nettoyage et de valorisation de ses sites naturels.

L'alpinisme, exemple d'utilisation raisonnée des espaces naturels : les premières actions de « la montagne à l'état pur »

Durant l'été 2002, le refuge du Goûter (3817 m), dernier refuge avant l'ascension du Mont Blanc a enregistré 11 300 nuitées.

Autour du refuge, on compte en moyenne une trentaine de tentes par nuit et au plus fort de la saison près d'une centaine ! Vers le Mont Blanc, la voie Royale du Goûter est la plus fréquentée. Avec les autres voies d'accès, on estime qu'il y a une moyenne de **20 000** personnes qui tentent le sommet, sur une durée de **110** jours par saison (de juin à septembre).

Cette sur-fréquentation pose des problèmes tant au niveau de la sécurité que de l'environnement.

Une vaste campagne d'information va donc être lancée afin de mieux informer sur les capacités d'accueil sur les voies d'accès sommet de l'Europe.

14 points géographiques ont été identifiés comme stratégiques pour l'information des randonneurs et des alpinistes. (Offices de tourisme, remontées mécaniques, bureaux des guides, refuges, etc).

Les alpinistes et les guides seront dorénavant informés :

- Des places disponibles aux refuges du Goûter et de Tête Rousse
- De l'obligation de réserver et des avantages de la réservation
- D'une explication de la démarche environnementale la "montagne à l'état pur".
- De la non autorisation d'un camping sauvage sur l'itinéraire de la voie d'accès au mont-blanc.
- Des règles essentielles de sécurité.

La montagne n'est pas accessible à tous. À nous d'éduquer et d'informer.

Refuge de Tête Rousse (3167 m) : camp de base de la Voie Royale (normale)

Un décret de 1930 interdit le camping dans les sites classés. C'est donc le cas pour la partie du massif du Mont Blanc et l'itinéraire de la voie Royale situé en site classé.

Pour éviter le bivouac « sauvage » à 3810 m, autour du refuge du Goûter, un camp de base va être aménagé au refuge de Tête Rousse. Il pourrait accueillir une cinquantaine de tentes.

Les alpinistes disposeront notamment de sanitaires indépendants du refuge. Ils participeront à l'entretien de cet espace en gérant la descente de leurs déchets.

Une campagne à long terme

Ces projets vont être mis en place, en grande partie pour la saison d'été 2004. Ils seront complétés par d'autres initiatives (amélioration et rénovation du refuge du Goûter, système d'informations plus performant, etc.)

Dès aujourd'hui, cette campagne de sensibilisation va contribuer à redonner à tous les passionnés de montagne et de nature, la conscience de leur environnement.



Domes de Miages Auñamendi 1992

Samedi 19 juin 2004, lancement de la campagne "La montagne à l'état pur"

Samedi 19 juin 2004, au cours de la semaine du développement durable, tous les habitants de Saint Gervais et des 14 communes du Pays du Mont Blanc se sont mobilisés de la vallée aux sommets pour une importante opération de nettoyage et d'entretien des territoires communaux.

Parmi eux, les voies d'accès aux sommets, dont le plus renommé, le toit de l'Europe, le Mont Blanc. Point de départ d'une démarche à long terme intitulée « la montagne à l'état pur », cette journée exceptionnelle a mobilisé des milliers de personnes. Associations de bénévoles, professionnels de la montagne et du tourisme, écoliers, collégiens, lycéens, commerçants, tous les habitants et visiteurs ont été sur le terrain pour nettoyer, à toutes les altitudes, pâturages, torrents, pistes, sentiers et voies d'accès au Mont Blanc.

Visiteurs qui ne sont pas oubliés puisque cette journée a été marquée par le lancement d'une charte environnementale que chacun aura la possibilité de contresigner, s'associant ainsi concrètement à l'engagement des Saint Gervolains. Un livret de sensibilisation aux gestes citoyens pour mieux préserver l'environnement en montagne sera également mis à leur disposition. Développer un tourisme conscient des enjeux de développement durable et responsable, telle est l'objectif de cette opération. *"Transmettons aux générations futures un espace de pureté. Comme Saint-Gervais Mont-blanc, engagez vous en faveur de l'environnement. Pour ne laisser derrière nous que la trace de nos pas."* Voici le vœu de la municipalité saint gervolaine

NDLR : Des nouvelles dispositions ont été mises en place pour la montée au Mont Blanc par l'arête de Goûter. La baisse du niveau des glaciers autour du refuge du Goûter a mis en évidence des tonnes d'immondices et déchets laissés par les montagnards. La collectivité s'épargne ainsi des frais supplémentaires à les ramener depuis le refuge www.st-gervais.net. MAISON DE SAINT GERVAIS 43 rue du Mont-Blanc 74170 SAINT-GERVAIS Tél: 33 (0)4 50 47 76 08 Fax :33 (0)4 50 47 75 69



Fiche de bilan et de secours

date	Heure accidenth.....	Heure alerteh.....
Lieu de l'accident		
Météo	Vent	
Position UTM Position Lambert	Fréquence radio	
Nom de la victime	Sexe	Age
Circonstance de l'accident	<input type="checkbox"/> Traumatisme	<input type="checkbox"/> Malaise
Explication.....		
Présents sur place	<input type="checkbox"/> Médecin	<input type="checkbox"/> Infirmier <input type="checkbox"/> Secouriste
Fonctions vitales	Conscience	ventilation fréquence <input type="checkbox"/> ample <input type="checkbox"/> régulière
	<input type="checkbox"/> Conscient orienté	<input type="checkbox"/> faible <input type="checkbox"/> irrégulière
	<input type="checkbox"/> Conscient désorienté	pouls fréquence <input type="checkbox"/> Bien frappé <input type="checkbox"/> régulière
	<input type="checkbox"/> Inconscient	<input type="checkbox"/> Mal frappé <input type="checkbox"/> irrégulière
Bilan complet		
Plaintes exprimées		
Gestes effectués		
Position d'attente	<input type="checkbox"/> PLS	<input type="checkbox"/> ½ assis <input type="checkbox"/> A plat dos
Heure d'arrivée des secours		
Evacué par	<input type="checkbox"/> Nos soins	<input type="checkbox"/> Ambulance <input type="checkbox"/> Hélicoptère <input type="checkbox"/> Autres

Départements	Adresses	Téléphone	Fax
09- Ariège	PGHM – 42, Quartier Cruzillou - 09110 Savignac - les-Ormaux	05 61 64 22 58	05 61 05 26 31
31 – Haute-Garonne	PGHM - Rue Clément Ader, 31110 Bagnères de Luchon	05 61 79 28 36	05 61 79 28 36
Pas de numéro unique d'alerte	CRS 29 (poste de secours saisonnier) – 31110 Bagnères de Luchon	05 61 79 83 79	
64 – Pyrénées-Atlantiques	PGHM – Quartier St Pee – 64400 OLORON-Ste-Marie	05 59 10 02 50	05 59 10 02 58
65 – Hautes-Pyrénées	PGHM – 5, Rue Paul Verlain - 65260 Pierrefitte-Nestalas	05 62 92 71 82	
Numéro unique d'Alerte 05 62 92 41 41	CRS 29-Section Montagne – 526, Rue Carnot, 65300 Lannemezan	05 62 50 12 29	05 62 98 06 69
	CRS 29 (Poste de Secours) – Chemin du Cirque, 65120 Gavarnie	05 62 92 48 24	
	CRS 29 (Poste de Secours saisonnier) – 65170 Saint-Lary	05 62 39 55 18	
66 – Pyrénées-Orientales	PGHM – 4, Av. Dr Cunac – 66437 Osséja	04 68 04 51 03	04 68 04 51 03
Pas de numéro unique d'alerte	CRS 58 – Poste de police - 120, Av. E. Roudayre – 66043 Perpignan	04 68 61 79 20	04 68 61 79 32
	Pas de la Case (Andorre)	04 61 05 20 63	



Fiche de bilan et de secours

Heure	Conscience	Ventilation	Pouls	observation

Fonctions vitales : normalité chez l'adulte

Ventilation 12 à 20 par minute pouls 50 à 80 par minute

Aide au bilan traumatique

Questionner le blessé pour savoir s'il a perdu connaissance , s'il se rappelle de tout ce qui s'est passé . pour connaître et localiser les douleurs ressenties

La victime peut elle bouger les bras et les jambes normalement ?

Préciser le mécanisme en interrogeant la victime et les témoins apprécier plus précisément la violence du choc , comment la victime a été percutée , comment elle est tombée , la hauteur de la chute

Rechercher ce qui fait mal , ce qui est déformé ,s'il y a saignement , rechercher les plaies ,les hématomes ,rechercher en aval du traumatisme ,la motricité ,la sensibilité ,la chaleur ,la coloration ,des extrémités ,la coloration à l'intérieur de la lèvre inférieure (rose pale ,cyanose)

Aide au bilan malaise

Questionner la victime et les témoins

Poser les trois questions fondamentales

- 1) est ce la première fois que vous ressentez ce malaise ? si non combien de fois ?
- 2) depuis combien de temps ressentez vous ce malaise ?
- 3) suivez vous un traitement ? lequel ? l'avez-vous pris ? l'avez-vous sur vous ?

(si le traitement concerne ce malaise et que la personne l'a sur elle , l'aider à la prendre)

préciser les circonstances

pendant un effort , après un effort , au repos ,après un repas .

rechercher les signes : pâleur , sueurs , cyanoses , frissons ,nausées , vertiges , tremblements , mal de tête , agitation ,anomalie de la parole , paralysie , sensibilité , chaleur , la coloration à l'intérieur de la lèvre inférieure (rose , pale ,cyanose)

localiser douleur , brûlures , piqûres , élancement s

plaintes : soif , angoisse , confusion , faiblesse , sensation d'étouffement ou de mourir

Les fiches de secours « recto verso » sont à conserver au fond de votre sac ou dans la poche supérieure . Elles seront utiles en cas d'incident ou d'accident . En toute circonstance , pas de panique .

Eguna/Date	Ateraldia / Sortie / 2004	Niv	Nor / Qui
JUILLET / UZTAILA			
SAM 3/ DIM 4	Forca de Alano (2390) Zuriza ; Rens . ☎0559449298	B	Beñat
DIM 11	Randonnée en Basse Navarre	A+	Caroline ☎06 61 96 04 76
DIM 11/DIM 18	Camp d' été dans les Picos de Europa Départ des courses : Fuente Dé et Cangas de Onis Renseignement ☎0559449298	B	Beñat Eric
DIM 18	Saioa	A+	Rafael
SAM 17 / DIM 18	Week end vallée d'Aspe / Canal Roya / Vertice de Anayet Lac d'Estaens / vallée Aragon Subordan	B	Francis
DIM 25	Alkurruntz	A	Rafael
AOÛT / AGORRIKA			
DIM 1	Mont Perdu par le versant Pinèta (bivouac)	B+	Beñat ☎0559449298
DIM 8	Randonnée en Basse Navarre	A+	Caroline ☎06 61 96 04 76
DIM 15	week end Urepel Samedi : AHADI (nuitée camping)	A+	Francis
DIM 22	12 heures d'Ainhoa départ circuit long 7h (fronton) circuit court 9h	B A	Atsulai
DIM 29	Randonnée en Basse Navarre	A+	Caroline ☎06 61 96 04 76
SEPTEMBRE / IRAILA			
DIM 12	Arête Est du pic d'Aspe	D	Peio
DIM 19	Behorlegui	A+	Rafael
JEUDI 23	Réunion Programme MVC Polo Beyris		
DIM 26	<p style="text-align: center;">LAMINEN EGUNA Raid Aventure en équipe de 4 :</p> <u>Marche</u> (Bidarraï - col des Veaux) <u>VTT</u> (vallée d' Arizacun) <u>Rafting</u> (Gibelarte - Cambo) 4^{ième} édition Massif d' Artzamendi(places limitées) 15 euros par personne		

